

2020 > 2026

Des projets annoncés... aux réalisations concrètes

✓ SOLIDARITÉ ET SERVICES AUX HABITANTS

- Développement de nouvelles offres de services à l'enfance et à la jeunesse : centres de loisirs, local jeunes, séjours et stages.
- Création du dispositif « argent de poche » et du Conseil Municipal des Enfants.
- Amélioration des équipements : City Park, acquisition de nouveaux jeux, minibus communal permettant entre autres une navette estivale vers Saint-Brieuc.
- Mise en œuvre d'actions sociales : mutuelle communale, logement de secours, maison paramédicale, actions seniors avec le CIAS, soutien aux solidarités (Ukraine et Mayotte) et accompagnement du CCAS.
- Soutien constant au tissu associatif local (financier, matériel et logistique).
- Modernisation de la communication communale avec un nouveau site internet.

✓ HABITAT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réalisation du lotissement du Manoir : 19 lots libres (tous réservés) et 8 logements en PSLA (Prêt Social Location Acquisition).
- Participation à la création de logements locatifs (16 au lotissement « Coin des Petits Clos »).
- Acquisitions foncières au Buchon et en centre-bourg pour maîtriser les aménagements futurs.

✓ ESPACE PUBLIC, BÂTIMENTS ET PATRIMOINE

- Rénovation énergétique : éclairage public LED, panneaux photovoltaïques pour de l'auto-consommation, isolation des couloirs et classes du groupe scolaire.
- Amélioration des bâtiments communaux : groupe scolaire (préaux, sol réfectoire, clôture du City), salle du Buchon (acoustique, sonorisation, chauffage, vidéo).
- Réfection et réaménagement de voiries et d'espaces publics : rue de Brest, rues des Petits Clos, Herbotins, Clos Gicquel, place de l'église et centre-bourg.

- Amélioration des équipements des services techniques (véhicule électrique, robot de tonte, tracteur...).
- Entretien de l'espace public sans produits chimiques.

✓ ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

- Réaménagement de l'espace de loisirs du Buchon avec de nouveaux équipements.
- Renforcement des mobilités douces par le développement des cheminements piétons, voies vertes et pistes cyclables.
- Mise en place d'un plan de circulation : limitation à 30 km/h, interdiction des poids lourds hors transit (réduction de 50 % du trafic), sécurisation des déplacements.

✓ INTERCOMMUNALITÉ

- Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et participation à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (possibilités de développement de la commune).
- Accès aux services de l'Agglomération : réseau médiathèques de la Baie, compétences exercées par l'Agglo : eau – assainissement, transport, déchets, développement économique (développement zone d'activités).
- Aides sociales (tickets de bus et aides aux règlements des factures d'eau pour les personnes en difficulté).
- Mutualisation de services au bénéfice de la commune (droit du sol, aménagement...).

✓ FINANCES

- Gestion financière rigoureuse du budget de fonctionnement pour assurer des investissements.
- Plus de 3 millions d'euros investis avec un recours limité à l'emprunt .
- Endettement maîtrisé et aucune augmentation des taux d'imposition.